

Date de dépôt: 28 novembre 2005

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. André Reymond :
Recensement des terrains constructibles propriétés de l'Etat de
Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 9 novembre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

D'après une évaluation commandée par le Conseil d'Etat, l'expertise donne une valeur immobilière de son patrimoine de 11 milliards 200 millions.

La valeur des terrains se monte à 461 millions.

Est-il prévu de construire des logements sur ces terrains ?

Sont-ils tous situés dans des zones constructibles et où se trouvent-ils ?

Y a-t-il des projets de réalisations en cours sur ces terrains ?

Des réponses précises aux quatre questions posées par M. Reymond seront disponibles dans le projet de loi valant rapport pour les résultats de l'expertise des biens immobiliers détenus directement par l'Etat (EPIE I). Le projet de loi, qui sera déposé dans le courant du premier trimestre 2006, portera sur un crédit permettant d'effectuer l'expertise du solde des biens, à savoir ceux détenus indirectement par l'Etat de Genève (EPIE II).

Actuellement les résultats de EPIE I sont en cours d'analyse, afin de structurer correctement la base de données et pouvoir l'utiliser dans un avenir proche et répondre justement aux questions posées, telles celles de M. Reymond.

En effet, il est à noter que la valeur estimée des terrains porte sur l'ensemble des terrains non construits, toutes zones confondues, et il s'agit d'extraire les informations pertinentes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunshwig Graf